

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 12 JANVIER 2021  
A 19 HEURES**

-----

**Présents :** Patrick RODHAIN, Marc CARRÉ, Marie-Christine SALIN, Philippe LAUNAY, Isabelle CHARRON, Thierry LAURENS, Anne REVEL, Laurence LEFÉBURE, Michel SURCIN, Jean-Marie CHANDEBOIS, Sylvie CHARTRAIN, Édith GOMES, Élise ALGRAIN, Pierre-Yves FOSSEY, Sébastien GARNIER, Anne SYLVESTRE, ~~Sonia BONÉ~~, Martial TIREAU, ~~Mathieu LECOURBE~~, Marie-Laure TOUTAIN, Franck TREMEREL, Muriel BANSARD Jean-Pierre CHEVALLIER.

**Excusés :** Mathieu LECOURBE ayant donné procuration à Martial TIREAU  
Sonia BONÉ ayant donné procuration à Isabelle CHARRON

**Secrétaire de séance :** Franck TREMEREL

Aucune observation n'ayant été formulée quant au compte-rendu du Conseil municipal du mardi 15 décembre dernier, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire remercie Marc LE MOIGNE, conseiller aux décideurs locaux, pour sa présence et son aide à la préparation du budget.

**1/ Budget primitif 2021**

Monsieur le Maire, présente le budget primitif 2021 du budget général de la commune nouvelle.

Il indique que la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 1 883 487,56 € et en investissement à 1 399 232,94 €.

FONCTIONNEMENT			
<b>DEPENSES</b>			
011	charges à caractère général	459 260.00	
012	charges de personnel	474 170.00	
014	atténuations de produits	85 171.00	
65	autres charges de gestion cour	121 455.00	
68	dotations aux provisions (15111)	220 978.32	
<b>Total dépenses gestion courante</b>		<b>1 361 034.32</b>	
66	charges financières	16 087.00	
67	charges exceptionnelles	1 000.00	
022	dépenses imprévues	30 000.00	
<b>Total dépenses réelles fonctionnement</b>		<b>1 408 121.32</b>	
023	Virement section investissement	458 111.24	
043	op ord section fonct		
042	amortissements (68)	17 255.00	
042	annul SI (7133 - 7135)		
042	op d'or de transferts entre sect	17 255.00	
<b>Total dépenses d'ordre de fonct</b>		<b>475 366.24</b>	
002	résultat fonctionnement reporté	0.00	
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>1 883 487.56</b>	
<b>RECETTES</b>			
70	produits des services	37 800.00	
73	impôts et taxes	423 374.40	
74	dotations, subv et particip	803 356.02	
75	Autres produits gestion courante	77 100.00	
013	Atténuations de charges	21 565.00	
<b>Total recettes gestion courante</b>		<b>1 363 195.42</b>	
76	Poduits financiers	0.00	
77	Produits exceptionnels	0.00	
78	repro sur amort et provis (15111)		
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>1 363 195.42</b>	
043	op ord section fonct	0.00	
042	const SF (7133- 7135)	0.00	
042	travaux en regie (72)	0.00	
042	amortissements subv (77)		
042	op d'or de transferts entre sect	0.00	
<b>Total recettes d'ordre de fonct</b>		<b>0.00</b>	
002	résultat fonctionnement reporté	520 292.14	
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>1 883 487.56</b>	
INVESTISSEMENT			
<b>DEPENSES</b>			
204	subventions d'équipement	0.00	
20	immo incorporelles	33 000.00	
21	immo corporelles	1 137 567.00	
22	immo reçues en affectation		
23	immo en cours		
<b>Total dépenses équipements</b>		<b>1 170 567.00</b>	
13	subventions d'invest reçues		
16	emprunts et dettes	97 330.00	
26	participations et créances		
27	autres immo financières		
020	dépenses imprévues	20 000.00	
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>117 330.00</b>	
4541	total des opér pour cpte de tiers		
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>1 287 897.00</b>	
040	amortissements (139)	0.00	
040	travaux en regie (23)		
040	constatation St Final		
040	op d'or de transferts entre sect	0.00	
040	opérations patrimoniales		
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0.00</b>	
001	Déficit antérieur	111 335.94	
<b>TOTAL DEPENSES CUMULEES</b>		<b>1 399 232.94</b>	
<b>RECETTES</b>			
13	subventions d'invest (sauf 138)	408 085.00	
16	Emprunts et dettes	351 000.00	
20	immo incorporelles (sauf 204)		
21	immo corporelles		
22	immo reçues en affectation		
23	immo en cours	21 444.00	
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>780 529.00</b>	
10	Dotat (hors 1068)	143 337.70	
1068	Excédents de fonct capitalisés	0.00	
18	compte de liaison : affectation		
26	particip et créances rattac		
27	autres immo financières		
024	produits de cession		
<b>Total des recettes financières</b>		<b>143 337.70</b>	
4542	Total op pour cpte de tiers		
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>923 866.70</b>	
021	virement section fonctionnement	458 111.24	
040	amortissements (28)	17 255.00	
040	annulation St initial		
040	opé d'ordre transfert entre sect	17 255.00	
041	opérations patrimoniales	0.00	
<b>Total des recettes d'ordre investissement</b>		<b>475 366.24</b>	
001	Excédent reporté	0.00	
<b>TOTAL RECETTES CUMULEES</b>		<b>1 399 232.94</b>	

Adopté (1 contre : Muriel BANSARD et 1 abstention : Jean-Pierre CHEVALLIER)

## 2/ Cession de chemins

Suite à l'enquête publique relative à l'alinéation d'une partie du chemin rural n°8 dit de la Coudorrière et d'une partie du chemin rural n°17 dit Des Landes, réalisée du 22 octobre au 06 novembre 2020, il est proposé de procéder à leur cession.

Il est rappelé que le prix était fixé à 1 €/m<sup>2</sup>, soit 583 € pour la Coudorrière et 195 € pour le chemin des Landes.

a) Chemin de la Coudorrière :

Monsieur SEGOUIN s'est porté acquéreur.

Il est donc proposé aux membres du Conseil :

- De céder une partie du chemin rural n° 8 dit de la Coudorrière, pour une superficie de 583 m<sup>2</sup>, à M. SEGOUIN au prix de 583 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les actes relatifs à ces cessions.

### **Adopté à l'unanimité**

b) Chemin des Landes :

Les 2 propriétaires riverains (M. et Mme TOUTAIN et M. CHOISNARD) se sont portés acquéreurs. Monsieur le Maire rappelle que M. et Mme TOUTAIN sont à l'initiative de cette demande.

- De céder une partie du chemin rural n° 17 dit des Landes pour une superficie de 195 m<sup>2</sup>, à M. et Mme TOUTAIN, au prix de 195 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les actes relatifs à ces cessions.

Il est demandé à Marie-Laure TOUTAIN de ne pas prendre part au vote.

### **Adopté à l'unanimité**

## **3/ Eclairage public – Modifications des conditions de mise en service et de coupure de l'éclairage public**

Suite au transfert de la compétence éclairage public au Te61 il est demandé :

- d'adopter le principe de couper l'éclairage public toute ou partie de la nuit (actuellement de 23h00 à 5h00 en semaine et de 00h30 à 5h00 le week-end),
- de donner délégation au Maire pour prendre l'arrêté de police détaillant les horaires et modalités de coupure de l'éclairage public et dont publicité sera faite le plus largement possible.

### **Adopté à l'unanimité**

## **4/ Travaux d'éclairage public : Validation Avant-Projet de travaux**

Monsieur le Maire précisera au Conseil municipal qu'un dossier d'éradication des sources à Vapeur de Mercure est proposé par le Te61. Ces sources, très énergivores, sont interdites à la vente depuis mai 2015.

Monsieur le Maire rappellera que par délibération antérieure, nous avons transféré au Territoire d'énergie Orne nos compétences en matière d'éclairage public par le biais d'une convention cadre bipartite.

Avant d'engager une étude définitive auprès de l'entreprise, un avant-projet sommaire a été réalisé afin de préciser les coûts estimatifs du projet. Ils se décomposent de la sorte :

	<b>Eclairage public</b>
Cout TOTAL (€ TTC)	98 009,63 €
Part communale	32 147,16 €

Il est nécessaire de préciser qu'après notre accord sur cet avant-projet et son enveloppe financière, en cas de désistement de notre part, tous les coûts relatifs à l'étude détaillée nous seront facturés.

Il sera proposé aux membres du Conseil municipal :

- d'approuver cet avant-projet sommaire concernant les travaux d'éclairage public.
- de prévoir les crédits budgétaires nécessaires à la réalisation des travaux restant à charge de la collectivité (il faut prévoir le coût total en dépense et le montant de la subvention en recette)
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération

**Adopté à l'unanimité**

#### **5/ Communications et questions diverses**

- Nouveau site Internet et remerciements à Laurence LEFEBURE
- Recrutement médiathèque
- Remerciements colis de Noël
- Décès de Daniel LAHURE : Monsieur le Maire indique qu'un hommage lui sera rendu dès que les conditions sanitaires le permettront.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 22.